



PV n°9 du 9 mars 2026.

Membres présents :

Mmes Cerrone , Lau

MM. Caubergh, Dardinne, Dheur, Draguet, Germay, Grignet, Halin, Joniaux, Lejeune, Lerousseaux et Schroyen

Invitée du CDA présente : Mme Joliet (Départements championnat, éthique et égalité des chances)

Les PV n°7 (parlementaires) et n°8 (3 comités) du 9 février 2026 ont été approuvés à l'unanimité.

1. Organisation et fonctionnement relatif à l'Assemblée Générale du 21 mars 2026

- Michel Halin donnera une procuration à Mélanie Lau et sera présent à l'AG en qualité d'observateur. Tous nos membres non effectifs (sans droit de vote) seront présents également.
- L'AG se déroulera dans les installations du Colruyt Group Academy.

2. Points financiers et stratégiques

Plusieurs remarques et questions sont soulevées :

- La commission financière se réunira le mardi 17 mars et posera un certain nombre de questions au trésorier général et au directeur général sur les comptes de 2025 : frais de personnel, créances de clubs, subsides à recevoir, valeurs disponibles, paiement des amendes, fonds des jeunes...
- Discussion autour du **PSG (Plan Stratégique Global)** et du budget y afférent
- Souhait de **réduire la pression financière sur les clubs**, notamment via une **diminution des amendes**. Par exemple, les sanctions financières pour un manque de délégués dans les catégories U6 à U10 sont-elles justifiées ?

3. Formation des coaches

Des remarques remontées par des coaches récemment formés concernant la formation « **Module Initiateur** » :

- coût jugé **élevé**,
- contenu considéré comme **peu attractif et trop long**,
- risque de **démotivation pour les jeunes candidats entraîneurs**.
- timing inapproprié (pendant les compétitions)

4. Discussion sur les textes en vue de l'Assemblée Générale

- Lecture et discussion sur les points de l'AG non abordés lors de la dernière réunion.
- Un amendement sera proposé à la proposition de modification du PM8 afin de remplacer "15 septembre" par "30 septembre" et "16 septembre" par "1er octobre".
- La modification proposée par le CDA au PA47 concerne le PA22 et non le 47.

5. Divers

Plusieurs propositions et réflexions sont abordées :

- En cas de **joueur non affilié inscrit sur la feuille**, proposition de **procéder à une affiliation d'office**.

Délégué trop jeune (pour rappel du PC3)

- Premier cas : amende.
- En cas de récidive : forfait.

Remarque : il faudrait que le système alerte lorsque le délégué proposé n'est pas majeur

TDW2 – Réforme du basket féminin

- Les parlementaires prennent connaissance de l'évolution du dossier relatif à la création de la TDW2. Il est rappelé que cette division nationale féminine avait été décidée conjointement par les deux ailes linguistiques, mais que Basket Vlaanderen est revenu sur son engagement du 9 juillet 2025, reniant ainsi l'accord précédemment signé. L'AWBB maintient toutefois sa position et a indiqué que la création de la TDW2 resterait possible si au moins 6 à 8 clubs de Régionale 1 **confirment par écrit** leur volonté d'y participer.
- Sans cette TDW2, possibilité de 12 descendants de R2 vers P1, toutes provinces confondues.

Mini-basket

Proposition de modifier certains matches 15 jours avant la date voir moins pour le minibasket. D'une manière générale, les règles devraient être plus souples pour le minibasket.

Structure des divisions régionales

- Proposition de **création d'une 3^{ème} série régionale Bronze** en plus des Gold et des Silver dès la saison 2026-2027.

PA75 quater – Associations de clubs pour équipes régionales de jeunes

- Les parlementaires évoquent certaines difficultés pratiques liées à l'application de l'article PA75 quater.

Dans certains cas, lorsque le club d'origine n'aligne pas d'équipe dans la catégorie d'âge concernée, les joueurs ou joueuses **ne peuvent évoluer dans une équipe provinciale d'un autre club** et doivent intégrer une structure régionale ou jouer dans une catégorie supérieure, ce qui n'est **pas toujours adapté à leur niveau**.

Il est toutefois rappelé qu'il est trop tard pour introduire une modification du ROI pour l'Assemblée Générale de mars. Le point pourrait être évoqué en vue d'une éventuelle proposition pour l'Assemblée Générale de juin.

- Question soulevée : pourquoi la règle est-elle **limitée au niveau régional et pas provincial** ?
Remarque : la fidélité à un club ne devrait-elle pas être valorisée?

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le lundi 13 avril 2026 à la Maison des Sports.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur

Secrétaire – Rédacteur